

CONTRIBUTION D'Auvergne-Rhône-Alpes SPECTACLE VIVANT AU SRADDET

L'ÉLABORATION DU SRADDET A FAIT L'OBJET DE NOMBREUSES CONSULTATIONS ET CONTRIBUTIONS

- Des rencontres ont été organisées dans chacun des départements (techniciens / élus)
- Des ateliers ont été menés lors de ces rencontres sur les thèmes de l'aménagement, l'environnement, les transports / la mobilité

RAPPEL : ENJEUX, PISTES D'ACTION

Ces temps d'échanges ont permis de faire émerger :

1 DES ENJEUX (DONT CERTAINS PRIORITAIRES)

- mobilité et transports (enjeu prioritaire)
- développement respectueux des ressources
- gouvernance / construction commune du territoire (enjeu prioritaire)
- lien entre territoires / connexion entre pôles urbains
- attractivité et équilibre territorial (enjeu prioritaire)

3 DEUX IDÉES FORTES

- respect et valorisation des spécificités territoriales
- équilibre, égalité, complémentarité et solidarité des territoires

2 PREMIÈRES ATTENTES PAR RAPPORT A LA RÉGION & AU SRADDET :

- planification de la cohérence
- financement du développement (infrastructure, numérique, ingénierie territoriale)
- transports et mobilité
- dialogue (animation, échanges...)

4 QUATRE OBJECTIFS

- fonder le développement régional sur l'attractivité des territoires et leur potentiel d'innovation locale
- réussir les transitions et mutations
- inscrire le développement régional dans les dynamiques transfrontalières et européennes
- réaliser l'équilibre régional par l'égalité et la solidarité territoriale



Volonté d'être utile et concret pour les habitants et les territoires / pour l'avenir et le rayonnement régional.

LE SRADDET : QUELLE PLACE POUR LA CULTURE ?

POURQUOI LA CULTURE DANS LE SRADDET ?

Le rôle de la culture dans l'attractivité et l'habitabilité des territoires est important à plusieurs titres :

- Pour maintenir ou faire revenir les populations, en particulier les jeunes et les jeunes ménages ;
- Pour offrir aux nombreux urbains qui s'installent dans les ruralités les services de proximité dont ils bénéficiaient auparavant ;
- Pour consolider ou développer l'implantation d'entreprises et de micro-entrepreneurs, notamment dans les services marchands et non marchands, qui recherchent cadre de vie, connectivité et transversalité avec d'autres acteurs ;
- Pour attirer la population saisonnière, en particulier touristique.

Au-delà de son impact sur l'activité, la culture est aussi un ferment du vivre ensemble, un facteur de cohésion sociale et de singularisation des territoires. Elle peut permettre la co-construction de projets entre artistes et résidents. Elle place l'humain et l'utilité sociale au cœur du développement.

Elle doit être encouragée dans un schéma permettant l'aménagement du territoire, d'autant plus que nombre de territoires ne sont pas dotés d'infrastructures ni d'ingénierie suffisantes.

POLITIQUE CULTURELLE RÉGIONALE (RAPPEL)

Pour rappel, la politique culturelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, adoptée en juin 2017, entend :

- Faciliter l'accessibilité territoriale et sociale à la culture, l'élargissement et la diversification des publics
- Soutenir l'éducation et la transmission à travers la culture, avec le soutien aux projets et les actions éducatives
- S'engager réciproquement sur une responsabilité assumée dans la gestion des ressources publiques et la cohérence dans le pilotage des financements
- Rendre l'action régionale en faveur de la culture visible et lisible pour les habitants

Elle vise notamment l'équité dans l'accès à la culture et le soutien à une expression culturelle diversifiée, et à faire de la culture un levier d'attractivité et de développement des territoires.

Sa politique se décline de la façon suivante :

1 ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Plan « mémoires, histoire et transmission », plan « préservation et mise en valeur du patrimoine régional », soutien aux investissements de grandes envergures, soutien au patrimoine immatériel...

2 ACTIONS EN FAVEUR DES INDUSTRIES CULTURELLES

Investissement dans le soutien au cinéma, à l'audiovisuel et aux arts numériques, soutien au réseau de culture scientifique, technique et industriel, accompagnement du secteur du numérique dans la culture.

3 ACTIONS EN FAVEUR DE LA CRÉATION

Accès à tous les publics, aide annuelle et pluriannuelle, diffusion du label scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes, renforcement et soutien aux établissements culturels de proximité, accompagnement des formes émergentes d'arts et d'innovation artistique, renforcement et soutien aux festivals régionaux, meilleure reconnaissance de la place de la pratique culturelle amateur, accompagnement de la formation artistique supérieure et professionnelle, mise en cohérence des missions des agences régionales avec les objectifs des orientations culturelles régionales.

La Région s'affirme comme chef de file de politique culturelle, avec un rôle d'ensemblier en organisant des conférences territoriales et une consultation permanente pour la culture réunissant les syndicats et les réseaux professionnels.

PLACE DE LA CULTURE DANS LE SRADDET

L'objectif principal du SRADDET est d'aménager le territoire de façon **durable** pour préserver une **équité territoriale** et pour permettre le **développement des territoires** dans un contexte de métropolisation. Or ces enjeux, et notamment celui de l'équité territoriale, sont une préoccupation au cœur des politiques culturelles régionales. SRADDET et politique culturelle ont ainsi des objectifs et enjeux communs.

L'équité territoriale, en matière culturelle, résonne avec la volonté d'une culture partout et pour tous, dans la lignée de la démocratisation et du respect des droits culturels.

Ces enjeux font écho aux questions transversales de mobilité, d'accès au numérique, d'innovation, d'attractivité, de développement durable et d'ingénierie territoriale. Ils recoupent en cela la plupart des enjeux détaillés dans le document de novembre 2017 « Des territoires en fragilité intégrés dans l'armature régionale » - contribution des centres de ressources Aradel, Cap Rural et Labo Cités au SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.

Les constats de cette contribution collective soulignent que doivent être prioritairement visés « les territoires en fragilité », à savoir :

- **Les territoires ruraux** – enclavés ou de confins – dont les zones de moyenne et haute montagne,
- **Des territoires périurbains,**
- **Des villes petites et moyennes en déprise,**
- **Les quartiers en politique de la ville.**

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, agence régionale pour le développement du spectacle vivant, soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le ministère de la Culture/Drac Auvergne-Rhône-Alpes, ne peut que souscrire à cette orientation et aux propositions faites.

En effet, du point de vue de l'équité territoriale, l'aménagement et les dynamiques culturels recouvrent largement les aires métropolitaines et urbaines, laissant de côté de larges pans des territoires sus-énoncés, en particulier les zones rurales à l'écart des centres urbains et les zones de moyenne et haute montagne. L'atlas régional du spectacle vivant 2018 réalisé par notre agence montre clairement que ces territoires (tout ou partie du Massif central, des Préalpes, du Bugey-Valromey, des Alpes) sont moins bien pourvus en équipes professionnelles et équipements.

Plusieurs enjeux déclinés du SRADDET convergent ainsi avec ceux de la culture :

1

FAVORISER L'INNOVATION, S'EMPARER DU NUMÉRIQUE, DÉVELOPPER LES TERRITOIRES

- Favoriser les tiers-lieux qui permettent de construire des projets transversaux et la rencontre entre acteurs de l'économie créative et numérique, et qui génèrent l'innovation (organisationnelle, artistique, entrepreneuriale, numérique, écologique...)
Ex : soutenir l'investissement et le fonctionnement de ces lieux pour les aider à émerger et à se structurer
- Plus globalement, favoriser les occasions de rencontres pour permettre l'échange de pratiques, la veille sur les mouvements sociétaux et l'intelligence collective, ferment de l'innovation
Ex : créer une plateforme recensant les tiers lieux de la région (carte géolocalisation)
Ex : impulser des échanges autour des tiers-lieux et/ou de la médiation numérique
- Soutenir les innovations numériques dans les établissements culturels
Ex : aider le développement de la médiation numérique dans les établissements culturels (médiathèques, théâtres, musées...), en se servant, par exemple, de l'expérience des « muséomix » : www.museomix.org
Ex : encourager la médiation numérique dans le patrimoine (réalité augmentée, applications smartphones, bornes numériques...)
Ex : développer les classes culturelles numériques dans les lycées

2

ACCOMPAGNER LES ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS CULTURELS DANS UN DÉVELOPPEMENT PLUS RESPECTUEUX DES RESSOURCES

- Investir dans des équipements culturels plus respectueux de l'environnement
Ex : soutenir les travaux / construction des établissements culturels pour leur mise aux normes écologiques
Ex : promouvoir la construction de bâtiments passifs
- Sensibiliser et promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement et des ressources dans le secteur culturel
Ex : inciter à la réflexion et aux échanges de pratiques sur une gestion plus écologique des lieux et événements culturels

3 FAVORISER LES LIENS ENTRE LES TERRITOIRES ET DANS LES TERRITOIRES, COOPÉRER, CONSTRUIRE LES TERRITOIRES EN COMMUN (ENTRE TERRITOIRES RURAUX, ENTRE PÔLES URBAINS ET RURALITÉ) :

- Renforcement de l'animation des territoires et de l'ingénierie culturelle dans les intercommunalités, entre intercommunalités et dans les territoires de projets, favorisant la co-construction de projets et la mobilité dans et entre les territoires
 - Ex : créer des comités culturels de territoires
 - Ex : favoriser la circulation des artistes régionaux entre lieux culturels et entre territoires
 - Ex : soutenir la création d'une plateforme numérique cartographique culture, patrimoine & territoires, valorisant les acteurs et les projets des territoires ruraux et des territoires en politique de la ville
- Renforcement des projets transfrontaliers, en particulier côté italien
 - Ex : jumeler des résidences artistiques
 - Ex : encourager l'entente entre lieux artistiques de chaque côté de la frontière autour d'artistes régionaux à faire tourner au sein de leurs établissements
 - Ex : produire des expositions en commun
- Renforcement des jumelages urbain / rural
 - Ex : jumeler des résidences artistiques
 - Ex : jumeler des établissements scolaires autour d'un projet artistique
- Accompagnement des projets de territoire impliquant la population
 - Ex : créer des comités culturels de territoires ouverts aux habitants
 - Ex : recourir aux Nouveaux Commanditaires de la Fondation de France : <http://www.nouveauxcommanditaires.eu>
- Favoriser les échanges et les coopérations entre secteurs (ex : culture/tourisme – culture/agriculture – culture/urbanisme – culture/éducation...)
 - Ex : faire croiser les professionnels de différents secteurs, pour échanger sur leurs pratiques et leurs expériences, créer du réseau
 - Ex : mettre en place une instance commune transversale réunissant acteurs du tourisme, du patrimoine, du développement local, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et pouvoirs publics
 - Ex : établir des ponts entre acteurs du tourisme et acteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel ou du cinéma pour valoriser le patrimoine
- Renforcement des lieux existants et réflexion sur la mobilité pour s'y rendre, jeunes et personnes âgées étant peu véhiculés
 - Ex : favoriser les partenariats avec les transports et notamment les réseaux de bus
 - Ex : renforcer l'itinérance artistique et culturelle

4 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES :

- Favoriser l'ingénierie dans les territoires pour qu'ils puissent être en mesure de proposer une offre artistique, créative, culturelle et patrimoniale à la fois saisonnière (pour l'attrait touristique), et hors saison (pour l'habitabilité et l'aménité des territoires)
 - Ex : contribuer au renforcement et au développement des maisons des services en veillant à donner une place à la culture (en incluant les bibliothèques dans la réflexion et la construction de ces maisons)
- Soutenir les investissements publics et privés dans ces domaines favorisant la mixité des projets et de leurs modèles économiques, la valorisation des espaces
 - Ex : soutenir les investissements des tiers-lieux, cafés culturels, lieux de fabrique et/ou de diffusion, fermes culturelles, gîtes/lieux de résidence, sentiers artistiques, lieux d'artisanat de création, et les patrimoines valorisés par la création, la mixité des lieux de services (culture/social/économie/santé/enfance...), l'art dans l'espace public
- Identifier les sites patrimoniaux locomotives par bassins de vie pour déployer une politique régionale de bassin, définie avec les acteurs locaux, permettant de rejaillir sur les petits patrimoines de proximité et de mettre à niveau ces offres voisines et leurs infrastructures (accueil, hébergements...).
- Encourager les dynamiques d'emploi par la mutualisation et la coopération

La notion de durabilité doit être présente dans chacun de ces points. En effet, impliquer les territoires dans leur développement en favorisant la coopération (entre territoires et avec la population) semble être le gage pour engager les territoires dans des projets plus solides car, notamment, plus consensuels, et favoriser le dialogue interculturel entre les populations. Influencé par les travaux de l'Unesco, l'assimilation semble laisser la place au respect de la diversité et de la culture de chacun pour assurer le vivre-ensemble et une nouvelle forme de citoyenneté